

# Le Canard enchaîné se prend le bec avec l'éolien en mer du Tréport

**Environnement.** Le Canard enchaîné, dans son édition du mercredi 10 septembre 2025, étrille le parc éolien en mer en construction au large du Tréport. Les anti-éoliens apprécient ; EMDT, promoteur du parc, dément. Voici le topo.

## REPÈRES

### Le parc éolien en mer Dieppe/Le Tréport

● **62 éoliennes** à 15 km des côtes sur 82,4 km<sup>2</sup> pour un coût annoncé à 2,7 milliards d'euros (mise en service fin 2026).

● **EMDT** envisage de produire 496 MW (puissance installée), soit les besoins actuels de 850 000 personnes.

● **En février 2025**, le chantier de la base d'exploitation a été lancé à Dieppe, puis les câbles sous-marins ont été reliés à la terre, suivi de la pose d'une sous-station électrique de 2 500 tonnes au large. Une première fondation métallique de quatre pieds maintenus par des pieux enfoncés sous le fond marin a été posée début septembre.



**David Vandevoorde**

Reporter

dvandevoorde@courrier-picard.fr

**L**es éoliennes du Tréport en quête d'un second souffle, pour ce sujet, le Canard enchaîné a épluché un document officiel « tombé dans son bec » y puisant des dépenses d'investissements « crevant le plafond » découlant « de retards » chez plusieurs fournisseurs (lire par ailleurs) et une livraison des fondations « jusqu'en juillet 2031 » au lieu de 2026...

### NOMBREUSES HYPOTHÈSES, VIOLATION DE TOUTE OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ

Au Courrier picard, EMDT, promoteur et exploitant du parc, a réaffirmé ce lundi 15 septembre 2025, une mise en service à fin 2026. « Les relations avec chaque fournisseur sont régies par des contrats confidentiels dont le suivi de l'exécution donne lieu à des échanges réguliers et fréquents, notamment à propos du planning. Le Canard enchaîné s'est vu transmettre, en violation de toute obligation de confi-



62 éoliennes sont prévues pour une mise en service fin 2026.

Photo d'archives Aurélien Jaffry

dentialité, un document fruit de ces échanges, qui, via de nombreuses hypothèses, mentionne une cible en 2031 pour livrer les dernières fondations. Ce même document indique également la livraison des jackets 5 à 9 pour fin mars 2026, jackets qui ont été livrés en réalité à Cherbourg cet été 2025. Les informations contenues dans ce document sont inexactes. Le planning à jour prévoit

la mise en service dans le courant du second 2026.

### LUTTE SÉVÈRE DES ANTI-ÉOLIENS

Le coup de bec du Canard est largement relayé par les associations toujours engagées contre ce parc. Scopa, S.O.S à l'Horizon et SauLiDe ont ainsi saisi le Conseil d'État en janvier 2025 avec l'objec-

tif de retirer l'autorisation d'exploitation à EMDT. Elles ciblent le coût du parc pour une faible rentabilité à venir, sa dangerosité (collision, pollutions etc.). D'ailleurs le Canard évoque des fuites d'huiles à répétition sur le chantier, une dizaine en un an. « Situation réglée depuis deux ans ! », réplique EMDT. Les associations avaient lié le chantier à une pollution causant une fermeture des plages picardes fin août 2024.

Les autorités l'avaient finalement levé après des analyses jugées rassurantes, sans identifier l'origine de la pollution. Les associations avaient échoué à se procurer ces analyses.

Quant à l'indemnisation des 130 pêcheurs impactés par la perte d'un gisement d'amandes de mer, le montant est bien passé de 3 à 10 millions d'euros comme l'avait révélé le Courrier picard. Depuis des réunions ont eu lieu avec les Comités régionaux des pêches de Normandie et des Hauts-de-France et le RICEP (Réseau d'information et de conseil en économie des Pêches) pour un processus d'indemnisation prévu pour cet automne selon EMDT. ●